

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Labège

Introduction

Chers candidat-e-s

L'antenne labégeoise de l'association 2 Pieds 2 Roues a élaboré ce questionnaire à votre attention. Les objectifs de la démarche, coordonnée au niveau national sous l'égide de la Fédération des Usagers de la Bicyclette, sont les suivants :

- en savoir plus sur vos convictions et intentions, les communiquer à notre réseau
 - si votre équipe est élue, avoir recours à vos réponses pour réaliser un ou plusieurs bilans au cours du mandat à venir
- RSVP avant le 10 mars

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Y compris promouvoir cette formation pour les agents du SICOVAL en charge des études sur les aménagements de la voirie (systématiser la prise en compte du vélo sur tous les aménagements)

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : centre commercial de l'autan, crèche, espace jeune, centre médical

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines : Liaison avec Saint-Orens, liaison avec Escalquens sur la RD16.

Action n°4 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Evaluer la liaison directe quartier du Tricou > écoles/salle des fêtes en passant sous la voie ferrée, via l'impasse Beauséjour

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Continuer de sécuriser l'accès aux écoles : Mettre en place un plan de circulation empêchant le transit dans Labège village pour les personnes ne passant pas aux écoles le matin. Les voitures faisant le tour du stade coupent à 2 reprises le trajet des enfants à pied/vélo passant par le parc et devant la mairie

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. La voirie de Labège village centre est limitée à 30km/h, mais force est de constater que cette limite n'est pas respectée par une majorité d'automobilistes, en entrée et sortie sur les grandes lignes droites.

Mettre en place des aménagements efficaces (chicanes,...) sur le chemin du collège Périgord et sur l'avenue des Cathares pour diminuer la vitesse et sécuriser la traversée par les piétons

Action n°7 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Oeuvrer pour que les voies de bus en site propre soient ouvertes aux cyclistes, notamment pour la voie qui est sur la rue Occitane, à l'entrée d'ENOVA.

Action n°8 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
Finaliser l'implantation de la signalisation verticale pour les double-sens cyclables actuels (Panonceau M9v2), et refaire un point sur les nouveaux double-sens cyclables à planter

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. déjà bien pourvue, merci à l'équipe sortante, il manque des arceaux au centre du village (place Saint-Barthélémy, maison Salvan...) et à l'école élémentaire dont le parking vélo est régulièrement saturé, au parc en face de la mairie, près de l'aire de jeux

Action n°10 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°12 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°13 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
Pour se rendre aux animations, aux événements organisés sur la commune, aux conseils municipaux....

Action n°14 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°15 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°16 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.
Continuer la promotion et le soutien pour le développement de pédibus et vélobus pour se rendre aux écoles

Action n°17 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable
Avant de réprimer, communiquer et informer sur ces incivilités, qui rendent les déplacements des piétons, y compris PMR, et cyclistes, désagréables à minima, voire dangereux (cf le cycliste tué

route de Launaguet à Toulouse en ce début d'année à cause d'un camion stationné sur bande cyclable)

Dans un second temps, réprimer notamment devant les écoles, où des voitures sont régulièrement stationnées sur les aménagements pour les modes doux, mettant en danger les enfants et les parents qui les accompagnent.

En cas d'événement organisé par les associations locales, faire faire passer le message du respect de ces aménagements dans la communication.

*Pour les financements aux associations, conditionner l'aide octroyée à une communication effective pour la promotion des modes actifs, pour les adhérents mais aussi pour les événements organisés.
e.g. : venez voir les matches à vélo/marche, idem pour les entraînements...*

Action n°18 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.